

Monsieur,

Je croy que Monsieur de Mory vous aura communiqué mes dernières au sujet de Monsieur du Moulin, auquel à cause du nom du Pex, le Conte de la Motte suppose des accusations du tout fausses, pour le detourner injustement & luy faire un mauvais parti. Ce sera une grande honte à cet estat s'il est permis aux ennemis de traiter ainsi un serviteur de Dieu, tandis que les Jesuites courent ce pais en toute liberté, & ont leur résidence dans les principales villes impunément, où ils font véritablement, ce dont ils accusent faulsem^t un innocent. Je viens d'avoir avis qu'il y a deux Prestres de la Fonté de Namur prisonniers à Mardrecht. Ce seroit un moyen de sauver & liberer le s^r Cyrus du Moulin, si on pouvoit obtenir de son Excellence qu'on en fist un eschange, ou pour le moins, qu'ils ne soient point relaschéz, même pour rançon, tant qu'on ait mis le s^r du Moulin, sous caution, en lieu neutre, où il puisse estre ouï pour sa justification. Car autrement, vous savez, qu'on peut imposer ce qu'on veut, à un homme auquel on ne laisse parler personne, & qui n'a aucun qui puisse parler pour luy sur le lieu. Si on s'en rapporte à la conscience, on a l'honneur de ceux, qui peuvent

Hug. 37.

esre absous de toutes les injustices qu'ils nous font,
ils trouveront toujours assez de moyens de rendre
criminez tous ceux qu'ils attraperont. Je vous supplie
donques, de représenter cela a son Excellence, avec
vostre prudence & discretion accoustumée, & obtenir,
s'il se peut, que cette occasion ne s'eschape, sans
en tirer quelque sondagem pour l'affligé. Vous nous
avez ce jourd'huy rescriu par une nouvelle, qui nous
vient aussi d'ailleurs, mais non si circonstanciée. J'es-
pere qu'elle se trouvera véritable. En ce cas, je ne
doubte point qu'il n'y ait des prestres dans les navires
pris, par le moyen desquels on pourroit aussi faire
quelque chose. Je vous conjure, Monsieur, autant
que je sçay que vous vous interessés en la cause de
ceux qui sont Messagers de Christ, autant que je
crois que vous prisés & plighés l'affligé d'un Pre
qui a bien mérité du public, qu'il vous plaise y tenir
la main, & m'obliger particulièrement a vous en
avoir une tres-exacte obligation, & vous tesmoigner
autant que je pourray, que je suis

Monsieur,

D'Ifolsdein le
2 septemb. 1635.

Vostre tres-humble & plus-affec-
tionné serviteur, André Rivet



A Monsieur,

Monsieur de Quilcom
Chevalier, Conseiller
Et Secrétaire de son Excel-
lence.

Au Camp